



Procès-verbal de la séance de l'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARAS du 16 novembre 2017 à Luins

Mme Isabelle Jaquet, Présidente, ouvre la séance à 18h30 et remercie la commune de Luins pour son accueil.

1. Appel

Il est procédé à l'appel. Le quorum est atteint avec 41 communes présentes sur 47. L'assemblée peut valablement siéger.

Excusés :

Mme Ruth Almagbaly remplacée par M. Parviz Khamsy
Mme Camille Berger (pas de remplaçant)
M. Claude Golay (pas de remplaçant)
Mme Chantal Landeiro (pas de remplaçant)
M. Patrik Nicole remplacé par M. Jacques Mühlemann
Mme Odile Rochat (pas de remplaçant)

Absents :

Mme Anne Stiefel, remplacée par M. Antoine Nicolas
Mme Sandra Gordon (pas de remplaçant)
Mme Françoise Samuel (pas de remplaçant)

Pour le Comité de direction :

Mme Stéphanie Schmutz, Présidente, Municipale à Nyon
Mme Isabelle Monney, Municipale à Gland
Mme Patricia Rama, Municipale à Bassins
M. Claude Gaignard, Syndic de Luins
Mme Dominique Bory, Municipale à La Rippe

Excusé :

M. Loïc Haldimann, Municipal à Rolle

Pour la Direction de l'ARAS

M. Antoine Steiner, Directeur

Pour le Conseil intercommunal

Mme Isabelle Jaquet, Présidente
Mme Sandrine Vaucher, Secrétaire

2. Assermentations

Bassins	M. Lorenzo Merlanti	délégué
Genolier	Mme Florence Rattaz	déléguée
Gilly	M. Denis Dumartheray	déléguée
Luins	Mme Florence Ursenbacher	déléguée suppléante
Arzier	Mme Louise Schweizer	déléguée suppléante
Begnins	M. Antoine Nicolas	délégué suppléant
Coppet	Mme Françoise Wildi Sugranes	déléguée suppléante
Mies	Mme Stéphanie Emery	déléguée suppléante
Nyon	Mme Fabienne Freymond Cantone	déléguée suppléante
Signy	M. Jacques Mühlemann	délégué suppléant

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2017

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 21 abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme Jaquet informe que le Règlement du Conseil intercommunal a été envoyé au Service des communes pour validation. Dès réception et suite au délai de recours d'une durée de 30 jours, un exemplaire sera envoyé par mail à chaque commune. Lors de la prochaine séance, une copie de ce Règlement sera distribuée à chaque conseiller.

Mme Jaquet signale que les délégations de certaines communes ne sont pas au complet. En effet, un bon nombre d'entre elles n'ont pas présenté de délégué suppléant, ni de vice-suppléant. Les communes sont priées de communiquer au secrétariat leur liste de délégués complète d'ici la prochaine séance du conseil intercommunal.

Les prochaines séances du Conseil intercommunal de l'ARAS auront lieu à 18h30, les jeudis :
- 14 juin 2018 à Grens
- 8 novembre 2018 à Genolier

Mme Jaquet remercie les communes de Grens et de Genolier de s'être proposées pour accueillir l'organe délibérant l'année prochaine.

La secrétaire du Conseil intercommunal ayant donné sa démission, ce poste sera vacant d'ici le mois de juillet 2018. Deux candidates se sont proposées pour la remplacer. L'une est externe, l'autre est en poste à l'ARAS. Mme la Présidente demande l'avis de l'assemblée. Les délégués n'ont aucune proposition à faire à ce sujet et s'aligneront sur la décision du Codir et du Bureau.

6. Communications du Comité de direction

Néant.

7. Préavis N° 08-17 concernant le budget 2018

Mme Stéphanie Schmutz donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

Mme Monya Jaccard lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion, qui sont identiques à celles du préavis.

Le budget 2017 ne suscitant aucune question, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à l'unanimité :

- d'accepter le budget ordinaire 2018 de l'ARAS du District de Nyon concernant :
 - ❖ les montants portés en charge du compte 710 – « Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) », montants intégralement couverts par la subvention SPAS
 - ❖ les montants portés en charge du compte 711 - « Autorités et Administration de l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 1.10/hab.
 - ❖ les montants portés en charge du compte 720 – « Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales », avec une participation des Communes à raison de CHF 13.70/hab.

- de prendre note des montants portés en charge du compte 712 - « Subventions régionales versées par l'ARAS », décidés par voie de préavis séparé

8. Préavis N° 09-17 concernant une demande de crédit pour une politique de subventionnement de prestations sociales régionales 2018-2022

Mme Schmutz lit les conclusions du préavis du CODIR.

Mme Jaccard donne connaissance des conclusions du rapport de la Commission de gestion, qui sont identiques à celles du préavis.

⇒ Tableau des demandes de subventionnement en page 5 :

Mme Dentan, de Tartegnin, s'étonne que la demande de subvention provenant de l'Association Entrée de Secours soit de Fr. 116'000.00 alors que l'octroi des subventions pour 2018 s'élève à Fr. 60'000.00 pour cette même Association.

Mme Schmutz répond que cette Association est établie dans le District de Nyon depuis deux ans. Leur demande de financement est calculée selon un coût par habitant calqué sur les districts voisins. Le Codir souhaite soutenir cette Association qui a toute son utilité mais n'estime pas adéquat de répondre immédiatement à l'entier de cette demande. Cela permettra de réétudier cette subvention ces prochaines années. Le crédit-cadre permettra d'augmenter ce montant si cela est nécessaire tout en diminuant certains autres postes.

M. Scott Adams, de Givrins, constate une augmentation du budget de 1.36%. Il regrette que cette problématique devienne récurrente au niveau de tous les conseils intercommunaux. Par conséquent, il propose l'amendement suivant afin de présenter un budget sans hausse des coûts :

Le Conseil intercommunal de l'ARAS du district de Nyon décide : - d'octroyer un crédit-cadre de **Fr. 987'555.00** pour la mise en œuvre de cette politique de subventionnement régionale, montant à répartir sur 5 ans, **pour un coût par habitant de Fr. 2.02**

Mme Schmutz confirme que le budget subit une légère augmentation mais rappelle que, au moment de la présentation des comptes, des fonds sont régulièrement remboursés aux communes. L'entier du budget est rarement intégralement utilisé. Cela sera certainement le cas l'année prochaine. Elle souligne qu'il est important de soutenir « Entrée de Secours » qui est une Association reconnue, tout en soutenant les autres Associations qui ont toute leur utilité, telles que « lire et écrire, le Relais... » Il serait regrettable de ne pas soutenir ces Associations. Elle recommande de ne pas suivre l'amendement.

M. Adams estime qu'une fois qu'un budget est validé, la somme est accordée et libre d'être dépensée. Il constate que des budgets en constante augmentation deviennent difficiles à défendre au sein des communes.

M. Gérald Cretigny, de Gland, demande à ouvrir la discussion concernant cet amendement.

Mme Isabelle Monney calcule la diminution du coût en prenant pour exemple la commune de Bassins. Si cet amendement était suivi, il en résulterait une diminution des coûts de Fr. 0.23 par habitant, soit un total de Fr. 400.00. Elle se demande s'il vaut la peine de mettre en péril des Associations importantes pour la région alors que cela déboucherait sur des économies finalement assez faibles.

M. Denis Dumartheray, de Gilly, approuve cet amendement qui permettrait d'éviter l'escalade des coûts constatés dans la plupart des Conseils intercommunaux. Il constate que c'est une demande politique qui a toute son importance car l'addition de petits chiffres deviennent des montants non négligeables dans les budgets des petites communes.

M. Loïc Haldimann estime qu'il serait regrettable de mettre en danger une politique d'action sociale par un geste politique.

Mme Schmutz rappelle que le Codir a justement voulu éviter une escalade des coûts en accordant uniquement Fr. 60'000.00 à la nouvelle Association Entrée de Secours.

Mme Chantal Maurer, de Mont-sur-Rolle, approuve ses collègues et souhaite également éviter des augmentations récurrentes de budgets. Cependant, elle rappelle que le crédit cadre est bloqué sur 5 ans. D'ici 5 ans, le nombre d'habitants du district aura augmenté et par conséquent le coût par habitant aura diminué.

M. Cretegny soutient le raisonnement de Mme Maurer. De plus, il constate que travail du Codir est excellent et qu'il voue une attention toute particulière à contenir les frais dans une fourchette donnée. Par ailleurs, il soulève que le district de Nyon est l'un des plus chers du canton. Pour toutes ces raisons, il ne soutiendra pas l'amendement.

M. Etienne Bovy informe que la commune de Longirod finance déjà l'Association Entrée de Secours à Morges. Il constate donc que sa commune va financer deux fois cet organisme en 2018.

Mme Schmutz rappelle que cette Association a ouvert une deuxième antenne à Nyon et que par conséquent, les communes membres de l'ARAS doivent stopper les subventionnements à Morges.

Suite à cette discussion, M. Adams confirme qu'il maintient son amendement. La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente passe au vote de l'amendement.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins 5 avis contraires et 7 abstentions de refuser l'amendement ci-après :

Le Conseil intercommunal de l'ARAS du district de Nyon décide : d'octroyer un crédit-cadre de **Fr. 987'555.00** pour la mise en œuvre de cette politique de subventionnement régionale, montant à répartir sur 5 ans, **pour un coût par habitant de Fr. 2.02**

Suite à cela, l'Assemblée se prononce sur les conclusions du préavis.

Après vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à la majorité moins 2 avis contraires et 1 abstention :

d'octroyer un crédit-cadre de CHF 1'100'000.00 pour la mise en œuvre de cette politique de subventionnement régionale, montant à répartir sur 5 ans

9. Divers et Propositions individuelles

M. Burnand, de Vich, remercie le Codir pour les préavis précis et détaillés qui ont été présentés à l'assemblée.

M. Claude Gagnard souhaite la bienvenue aux délégués dans la commune de Luins. Il rappelle que la préoccupation financière est constamment présente dans les discussions du Codir. Il remercie M. Steiner, Directeur de l'ARAS et son équipe pour le travail précieux effectué et convie l'assemblée au verre de l'amitié.

Pour le Conseil intercommunal

Pour le Bureau :

La Présidente



Isabelle Jaquet

La Secrétaire



Sandrine Vaucher

Annexes : - ment.